

**Mise en garde**

*Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.*

*Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.*

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le vendredi 12 février 2021 à 8 h  
Par vidéoconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la Ville  
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la Ville  
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la Ville  
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

**ABSENCES :**

Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement  
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations  
avec les citoyens/des Communications et du Greffe

---

**10 - Ouverture de la séance.**

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 8 h 05.

---

**CA21 25 0026**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 février 2012.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 février 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

**10 - Période de questions et requêtes du public.**

---

**10 - Période de questions des membres du conseil.**

Il est demandé par le conseiller Alex Norris la raison de la tenue de cette séance.

---

**CA21 25 0027****Acceptation du versement des crédits résiduels prévus en vertu du projet de maintien des chalets de parcs par le biais du sommaire décisionnel #1192124001 (réf. réfection du chalet Baldwin).**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'accepter le versement des crédits résiduels prévus en vertu du projet de maintien des chalets de parcs par le biais du sommaire décisionnel # 1192124001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1218960001

---

**CA21 25 0028****Adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal (2021-02).**

VU les articles 130 et 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

VU l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);

VU l'avis de motion donné du Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal (2021-02) à la séance ordinaire du 1er février 2021;

VU le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'adopter le *Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal* (2021-02).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1210482001

---

**CA21 25 0029**

**Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 février 2012. Il est 8 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Luc Rabouin  
Maire d'arrondissement

---

Claude Groulx  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2021

---